



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° 110220.4961

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : Route de Germillac	Type de bien : Maison individuelle Etage: RDC	Qualité : Nom : AGRASC Adresse : Sis 98- 102 rue de Richelieu
Code postal : 97129	Section cadastrale : AL	Code postal : 75002
Ville : LAMENTIN	N° parcelle(s) : 872	Ville : PARIS 02
Immeuble bâti : oui		
Mitoyenneté : non		
Nombre de niveaux : 1		

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Nom : AGRASC Adresse : Sis 98- 102 rue de Richelieu	Date de mission : 10/05/2021 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Sans objet Accompagnateur : ME LAPIS 0690238567 Durée d'intervention : 2H0 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI
Code postal : 75002 Ville : PARIS 02	
Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : NON Traitements anti-termites antérieurs : OUI	

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : Cabinet FAVRE-BULLY Nom : M. Franck FAVRE-BULLY Adresse : 38 lot Les Hauts de la Vallée d'or	Certification de compétence délivrée par : QUALIXPERT Adresse : 17 Rue Borrel- 81100 CASTRES Le : 23/10/2020 N° certification : C 410
Code Postal : 97118 Ville : SAINT FRANÇOIS	Cie d'assurance : ALLIANZ N° de police d'assurance : 80810795 Date de validité : 30/09/2021
N°de siret : 41133335400032 APE 7112 B	Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 8

Dossier n°: 110220.4961

1/8

Cabinet FAVRE-BULLY

38 Lot Les Hauts de la Vallée d'Or - 97118 SAINT FRANÇOIS Tel. - 05 90 24 59 05; Fax - 05 90 24 52 35
Email - franckbully@orange.fr ; Site WEB - www.diagnostic-alize.fr ; Mobile - 06 90 33 44 72
N° Siret : 41133335400032 APE 7112 B





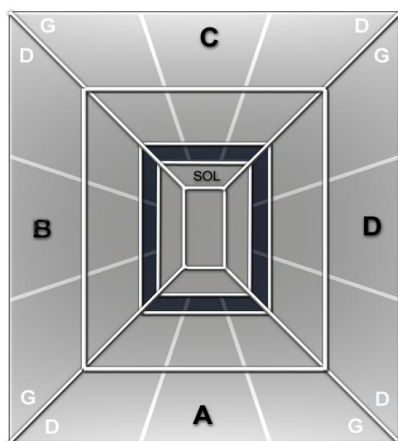
D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	Entrée	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Plafond béton peint , Escalier bois</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Cuisine	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture + carrelage , Fenêtre bois , Plafond béton peint , Volets bois</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Salle séjour	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond béton peint , Volets bois</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	4 Chambre 1	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond béton peint , volets roulants</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Chambre 2	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond béton peint , volets roulants</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Salle d'eau/WC	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre aluminium , Plafond béton peint</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Salle de bains 1	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre aluminium , Plafond béton peint</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	W.C	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre aluminium , Plafond béton peint</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Débarras	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre aluminium , Plafond béton peint</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Chambre 3	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond béton peint , volets roulants</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Chambre 4	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond béton peint , volets roulants</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er étage	Loggia	<i>Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Plafond béton peint , Portes placard bois peint</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.



Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
2e étage	Mezzanine	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Fenêtre bois , Plafond doublage bois , Charpente bois peint , volets roulants	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
2e étage	Salle de bains 2	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs béton + peinture , Plafond doublage bois , Charpente bois peint	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieure Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Néant	Néant

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Néant	Néant

Commentaires généraux : arrière face du doublage murs non accessible (non démontable) , arrière face du doublage plafonds non accessible (non démontable) , sous faces des meubles de cuisine encastrées (non accessible) , sous faces des meubles de salle d'eau encastrées (non accessible) ,

G - Moyens d'investigation utilisés

Dossier n°: 110220.4961

3/8

Cabinet FAVRE-BULLY

38 Lot Les Hauts de la Vallée d'Or - 97118 SAINT FRANÇOIS Tel. - 05 90 24 59 05; Fax - 05 90 24 52 35
Email - franckbully@orange.fr ; Site WEB - www.diagnostic-alize.fr ; Mobile - 06 90 33 44 72
N° Siret : 41133335400032 APE 7112 B





A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloses non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non celluloses rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Chambre 2	Traces de pourriture fibreuse sur cadre fenetre et fenetre
Chambre 4	Traces de pourriture fibreuse sur cadre fenetre et fenetre
Mezzanine	Traces de pourriture fibreuse sur cadre fenetre et fenetre

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil. La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.





DATE DU RAPPORT : **10/05/2021**
OPERATEUR : **M. Franck FAVRE-BULLY**

CACHET

ALIZÉ Expertises Immobilières
Cabinet FAVRE-BULLY
Pradel - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél : 0590 24 59 05 - Port : 0690 33 44 72
Siret : 411 333 354 00032 - APE : 7112B

SIGNATURE


NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT (17 Rue Borrel- 81100 CASTRES)**.



ATTESTATION DE CERTIFICATION

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT.

La certification QUALIXPERT des diagnostics		Certificat N° C0410
		Monsieur Franck FAVRE-BULLY
		<p>Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-665 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.</p> <p>dans le(s) domaine(s) suivant(s) :</p>
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/10/2020 au 22/10/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 01/07/2017 au 30/06/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention départements, régions et collectivités d'outre mer	Certificat valable Du 19/10/2017 au 18/10/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2018 au 19/11/2023	Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<p>Date d'établissement le vendredi 23 octobre 2020</p> <p>Marjorie ALBERT Directrice Administrative</p> 		
<p><i>Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site Internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.</i></p> <p>F09 Certification de compétence version M 250119 version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com</p>		

Cabinet FAVRE-BULLY

38 Lot Les Hauts de la Vallée d'Or - 97118 SAINT FRANÇOIS Tel. - 05 90 24 59 05; Fax - 05 90 24 52 35
Email - franckbully@orange.fr ; Site WEB - www.diagnostic-alize.fr ; Mobile - 06 90 33 44 72
N° Siret : 41133335400032 APE 7112 B



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, **M. Franck FAVRE-BULLY**, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 500.000 € € par sinistre et 500.000 € € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



Cabinet FAVRE-BULLY

38 Lot Les Hauts de la Vallée d'Or - 97118 SAINT FRANÇOIS Tel. - 05 90 24 59 05; Fax - 05 90 24 52 35
Email - franckbully@orange.fr ; Site WEB - www.diagnostic-alize.fr ; Mobile - 06 90 33 44 72
N° Siret : 41133335400032 APE 7112 B



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Orignen - 13001 Marseille, effectuons par la présente sur la Société :

DIAGNÔTEUR - MONSIEUR FRANCK FAVRE BULLY
MORNE-VALEUR
97118 SAINT FRANÇOIS

à savoir auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 35051, 92078 Paris La Defense Cedex, un contrat d'assurance « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 608100058.

ACTIVITÉS DÉCLARÉES PAR L'ASSUREUR - DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Accréditation Autonome - Collectif	Docuser technique amiante
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	DRIP - Diagnostic de risque d'infiltration au plomb
Certificat de diagnostic	Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Contrôle périodique amiante	Etat des lieux
Diagnostic Accessibilité	Etat des servitudes, risques et d'information sur les sols
Diagnostic acoustique	Etat parasolaire
Diagnostic amiante avant travaux / démolition	Examen visuel après travaux
Diagnostic amiante avant vente	Exploitation au plomb (DREP)
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux	Informations
Diagnostic de performance énergétique	Loi Boulin
Diagnostic gaz (Hors installation extérieures)	Loi Carrez
Diagnostic humidité	Loi Scellier
Diagnostic mural de carbone	Mélanges de copropriété
Diagnostic radon	Prêt conventionné - norme d'habitabilité
Diagnostic sécurité piscine	Recherche de métaux lourds (Hors Détection locale chez l'occupant)
Diagnostic Technique Globale (article L.751-1 du Code de la Construction et de l'habitation)	Thermographie infrarouge
Diagnostic termites	Vérification des équipements et installations incendie (Hors Art R213-4) et arrêté du 25/05/1980

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2020 au 30/09/2021

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'adhésion dans les termes et limites des conditions générales n° CONDORCET, des conventions spéciales n° 20020704 et des conditions particulières (feuille d'adhésion 608100058), établies sur la base des déclarations de l'adhésion. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurance pour la période de la présente attestation.

Tel : 06 90 33 44 72
2 rue Orignen 13001 Marseille
contact@alizerelistecondorcet.com - www.alizerelistecondorcet.com
Bureau de Marseille : 06 90 33 44 72 - 11 rue Orignen 13001 Marseille 13 10 00 00
SAS au capital de 100 000 € - RCS Marseille 498 043 015 - Immatriculée 08521 au RCS de Marseille - Sous le contrôle de l'ASJP
Bureau de Marseille : 06 90 33 44 72 - 11 rue Orignen 13001 Marseille 13 10 00 00

Cabinet FAVRE-BULLY

38 Lot Les Hauts de la Vallée d'Or - 97118 SAINT FRANÇOIS Tel. - 05 90 24 59 05; Fax - 05 90 24 52 35
Email - franckbully@orange.fr ; Site WEB - www.diagnostic-alize.fr ; Mobile - 06 90 33 44 72
N° Siret : 41133335400032 APE 7112 B

